DEPARTEMENT
DES LANDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-017
Validation de l'organigramme

Nbre de Conseillers en excercice : 34
Nbre de présents : 27
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 4
Date de convocation et d'affichage : 04/02/2025
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. PASCUTTO Philippe, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme PINCÉ Laure, Mme RIGAL Nathalie, M. VIUDES Christian, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline, M. DARMAGNAC Frédéric, M COLMAGRO Ghislain, Mme AUBERT Roseline, M. LAINÉ Fabien, M. MINIAU Dominique

Procurations : Mme MALLO Caroline donne procuration à M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. SOULES Éric donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel

Excusés : Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. CRUCHANDEU Paul, M. SOULES ÉRIC

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-017-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Madame la présidente informe que lors de l'assemblée délibérante du 5 mars 2024 l'organigramme avait été approuvé.

Les modifications de l'organigramme portées en bleu seront effectives à compter du 1er janvier 2025 pour prendre en compte :

- Le poste de Directeur.rice général.e. des services au grade d'ingénieur hors classe en lieu et place d'ingénieur principal
- Le poste de Directeur.rice des services techniques requalifié Directeur.rice général.e. adjoint.e. des services techniques au grade d'ingénieur principal
- Le poste de chargé.e. de missions de gestion du trait de côte et planification requalifié Responsable gestion côtière et adaptation aux risques littoraux au grade d'ingénieur
- Le poste assistant.e. domaine public au grade d'agent de maîtrise principal en lieu et place d'agent de maîtrise
- Le poste de secrétaire des services techniques requalifié assistant.e. administrative et technique au grade d'adjoint administratif 1ère classe
- La création d'un poste d'assistant.e. administrative et technique au grade d'adjoint administratif 1ère classe placé rattaché au. à la Responsable du pôle assainissement/eau potable

L'organigramme est un outil indispensable pour conduire le dispositif d'évaluation mené sous la forme d'entretien professionnel annuel dont bénéficient les agents de la structure. Il permet de positionner clairement chaque agent au sein de la structure et d'identifier le supérieur hiérarchique direct.

L'organigramme en annexe a été soumis à l'avis du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique des Landes qui s'est réuni le 17 décembre 2024. A cette occasion, l'ensemble des collèges a rendu un avis permettant une présentation à l'assemblée délibérante

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- De valider l'organigramme
- D'autoriser Madame la présidente à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 11 février 2025.

La Présidente,

Françoise DOUST

Document exécutoire à compter du : 20/02/2025
Transmis en Préfecture le : 20/02/2025
Affiché le : 20/02/2025
à Parentis-en-Born, le : 20/02/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-017-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

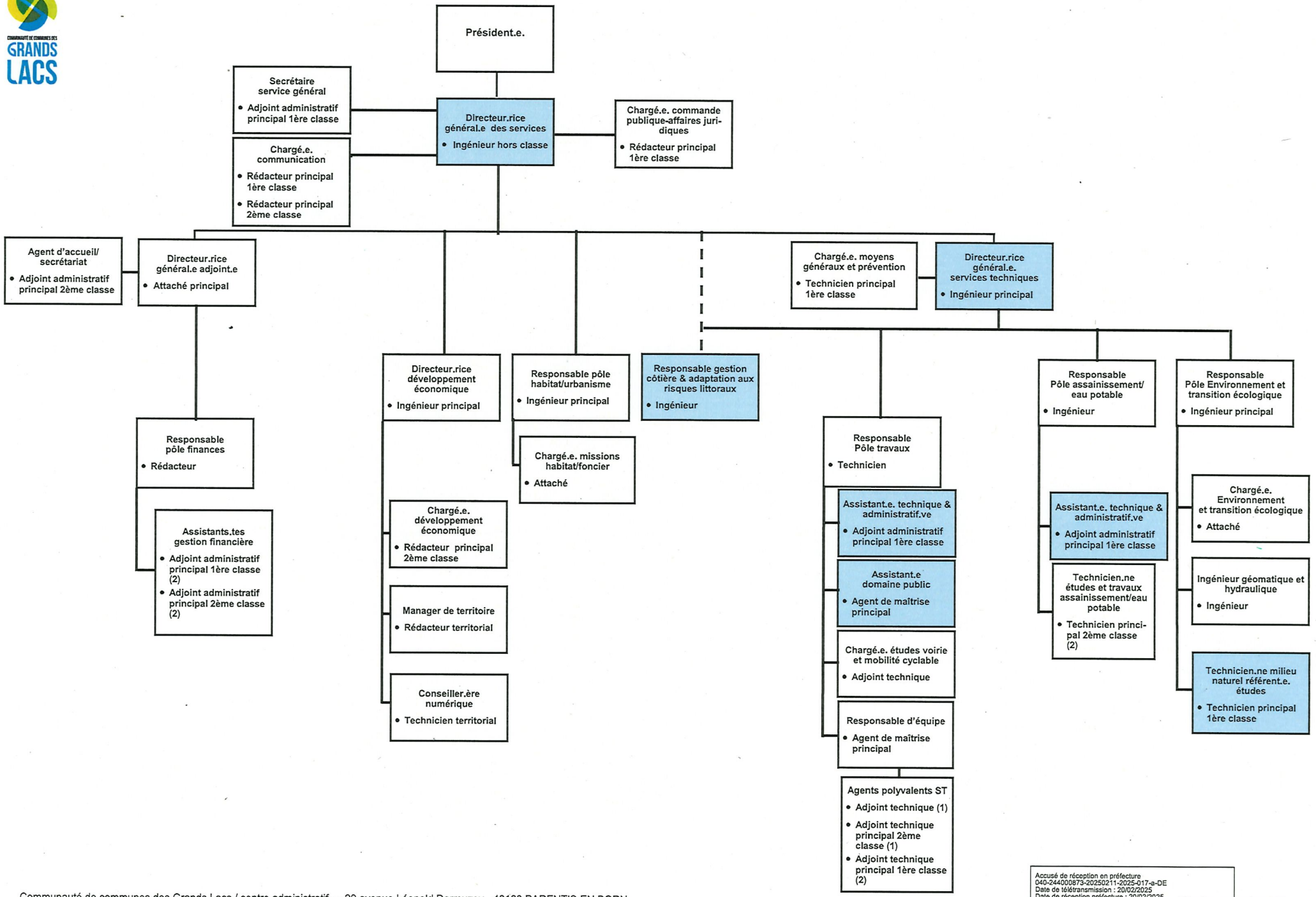

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-017-a-DE
Date de l'élétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025